

Le cycle de négociations en cours a débuté en janvier 2000, conformément aux prescriptions de l'AGCS, instauré dans le cadre des accords sur l'OMC de 1995. Lors de la Conférence ministérielle de Doha en novembre 2001, les membres de l'OMC ont fixé deux échéances clés pour ces négociations : la première concerne la présentation des demandes initiales de chaque pays qui devait être remise le 30 juin 2002 et énoncer les domaines d'intérêt sur lesquels porteront ses engagements d'accès aux marchés; la deuxième a été fixée au 31 mars 2003, date à laquelle devait être remise la présentation de l'offre de chaque pays pour l'ouverture de secteurs précis. La date limite de conclusion de ce cycle de négociations a été fixée au mois de janvier 2005.

Le Canada a présenté ses demandes initiales aux autres membres de l'OMC dans le délai convenu. Le 8 juillet 2002, il a rendu public le sommaire des marchés dont il demandait l'ouverture à des pays choisis. La description des demandes initiales en matière d'ouverture de marchés qui ont été soumises par le Canada à d'autres pays peut être consultée en ligne aux adresses suivantes : www.dfait-maeci.gc.ca/tna-nac et <http://services2000.ic.gc.ca>. Ces renseignements ont été compilés à l'issue de consultations approfondies menées auprès de parties intéressées canadiennes et sont le fruit d'une étroite collaboration avec les provinces et les territoires. Le Canada a également prêté une attention particulière à la situation des petites et moyennes entreprises canadiennes. Les demandes présentées par le Canada portent sur l'accroissement de l'accès aux marchés dans 12 secteurs d'importance qui présentent un intérêt économique considérable pour les prestataires de services canadiens, notamment dans les domaines des services professionnels, commerciaux et financiers, dans les secteurs des télécommunications et de l'informatique, et dans le domaine des services environnementaux.

Le 31 mars 2003, le gouvernement du Canada a rendu publique la version intégrale de l'offre conditionnelle initiale qu'il a présentée à ses partenaires commerciaux dans le cadre des négociations sur l'AGCS. Le Canada a été le premier État à s'engager à rendre son offre publique et se réjouit que ses partenaires en aient fait autant. L'offre initiale du Canada contient les garanties d'accès aux marchés et de non-discrimination que nous nous proposons d'offrir aux autres pays en contrepartie d'une amélioration de l'accès aux marchés des services pour les exportateurs canadiens. Le Canada propose de s'engager à accroître l'accès à ses marchés dans les domaines suivants :

- services financiers;
- services commerciaux (comptabilité, services juridiques, architecture, ingénierie, immobilier et conseil en gestion, entre autres);
- services de communication (services de messagerie);
- services de construction;
- services de distribution;
- services liés au tourisme et aux voyages;
- services de transport.

Pour plus de renseignements sur l'offre initiale du Canada dans le cadre de l'AGCS, consultez le site Web du gouvernement du Canada sur les négociations de l'AGCS (<http://services2000.ic.gc.ca>).

L'offre initiale respecte les objectifs de base de la négociation que chaque pays a établis pour lui-même et tient compte des diverses demandes bilatérales reçues de la part de ses partenaires. Notre offre initiale est conforme à nos objectifs de base et n'énonce donc aucun engagement sur la santé, l'enseignement public, les services sociaux ou la culture. L'offre initiale et toutes les offres ultérieures seront maintenues sous réserve du degré de libéralisation du commerce des services atteint à l'issue des négociations. Autrement dit, le gouvernement du Canada ne conférera un caractère exécutoire à son offre, à l'issue des négociations, que si celles-ci ont été conclues à sa satisfaction.

À l'issue du processus de négociation, les résultats des négociations sur les requêtes et les offres bilatérales s'appliqueront à tous les États membres de l'OMC selon le principe de la nation la plus favorisée. Tous les États membres pourront ainsi tirer parti jusqu'à un certain point des négociations entreprises au niveau bilatéral, qu'ils aient négocié ou non des engagements bilatéraux d'accès aux marchés. De plus, les États membres conservent la possibilité d'ouvrir les secteurs de leur choix.

Deux secteurs de service sont présentés ci-après à titre d'exemples, afin d'illustrer le genre d'obstacles auxquels se butent les prestataires de services canadiens et le type d'améliorations dont le Canada souhaite bénéficier et qu'il a proposé d'apporter au cours de ce cycle de négociations.

SERVICES PROFESSIONNELS

Le secteur canadien des services professionnels, largement dominé par les professions d'ingénieurs, d'architectes et de conseillers en gestion, affiche une